

AIDE - MEMOIRE ACVF

POUR ARBITRES



SAISON 2009 - 2010

Table des matières :

Page 02 : Table des matières

Page 03 : Charte d'auto - engagement

Page 04 : Pense-bête CA/ACVF – Adresses utiles

Page 05 : Indemnités d'arbitrage pour la saison 09 - 10

Page 06 : Directives pour la saison 09 - 10

Page 07 : Directives arbitres - clubs

Page 08 : Absence d'équipe - Arbitres de réserve – Arrivée sur le lieu du match - Contrôle visuel Coupe vaudoise

Page 09 : Coupe vaudoise (Indemnités) - CV juniors - Communication des résultats - Congés

Page 10 : Contacts entre A et AA avant le match (trio) – Convocation

Page 11 : Directives ACVF (Modalités arbitres – clubs) - Directives ASF

Page 12 : Engagements par qualifications - Engagements supplémentaires

Page 13 : Equipement des joueurs – Factures à remettre aux équipes

Page 14 : Indemnités – Matches d'entraînement – Matches sans arbitres – Partage des indemnités

Page 15 : Passeports – Permanences - Protection juridique – Protêts – Qualification des joueurs
Quittance.

Page 16 : Rapport des sanctions - Rapports d'arbitre (envoi) – Renvois - Restitutions - Shake-hands

Page 17 : Sifflet d'Or - Tests physiques - Tournois – Vols dans les vestiaires

Page 18 : Dommage à un véhicule - Tableau des attentes des inspections

Page 19 : Qualifications – Versement des indemnités aux arbitres – Zone technique

Page 20 : Lexique Français – Allemand

Page 21 : Lexique Français – Italien

Page 22 : Spécificités par catégories de jeu

Page 23 : Commission des arbitres ACVF – Liste des membres et coordonnées

NB : L'aide – mémoire pour arbitres ACVF est un complément à celui édité par l'ASF.

Le Mont, juillet 2009 (CA/ACVF)

Charte d'auto – engagement pour arbitre ACVF

Nom : **Prénom :** **N° :**

- 1) Je veux conserver mon statut d'arbitre ASF donc :
- 2) Je peux communiquer mes absences prévisibles 21 jours à l'avance
- 3) Je peux m'engager à diriger, au moins, les 10 matchs qui me sont attribués
- 4) Je peux m'engager à être disponible le samedi et / ou le dimanche
- 5) Je peux respecter les modalités pour des restitutions imprévues
- 6) Je peux être présent 1 heure avant le coup d'envoi sur le lieu du match
- 7) Je peux effectuer toutes les tâches d'avant match avec conscience
- 8) Je peux diriger mes matchs avec la meilleure volonté possible
- 9) Je peux effectuer mes devoirs d'après match selon les modalités
- 10) Je peux suivre, 2 fois par année, les cours qui me sont imposés
- 11) Je peux m'entraîner pour jouir d'une bonne condition physique
- 12) Je peux répondre, dans les délais, à toute interpellation de ma Commission
- 13) Homme de confiance des Autorités, je peux faire preuve d'honnêteté
- 14) Je peux accepter les conseils, les décisions des personnes dont je dépends
- 15) Je peux interpellier un membre de la CA/ACVF, si j'ai un problème
- 16) Je peux m'acquitter de mes cotisations « Sifflet d'Or » dans les délais

Non seulement, je peux, mais je dois respecter ces 16 prescriptions, faisant ainsi honneur à la tâche que j'ai, délibérément, choisie d'accomplir et je m'engage à les accomplir.

Signature :

Pense-bête CA /ACVF / Saison 09 – 10

Convocateur :

M Alain Klaus

E-mail : klaus.alain@football.ch

Secrétariat ACVF:

Adresse: Chemin Maillefer 35, case postale 115, 1052 Le Mont

Téléphone : 021 / 641 04 33

Fax : 021 / 641 04 38

Site internet : www.football.ch/acvf

Permanences: 079 / 641 04 50

Lundi: De 13h00 à 15h00

Jeudi: De 13h00 à 15h00

Samedi: De 07h30 à 10h00

Dimanche: De 07h30 à 10h00

Commission des arbitres:

E-mail: ca-acvf@football.ch

Urgences:

M Michel Despland: 079 / 689 50 50

Swiss Football Phone: 0848 84 84 02

INDEMNITES D' ARBITRAGE 2009 - 2010

Catégorie de jeu	Indemnité matches de championnat (frais de voyage compris)				Forfait pour les matches d'entraînement
2 ^e ligue-inter en trio (forfait) <u>Principe:</u>	660.- ARB = 260.- AA = 200.-				300.- ARB = 120.- AA = 90.-
	simple course / forfait				
	jusqu'à 50 km	51 – 100 km	101 – 150 km	Au-delà de 150 km	
2 ^e ligue rég. en trio <u>Principe:</u>	360.- ARB = 140.- AA = 110.-	390.- ARB = 150.- AA = 120.-	420.- ARB = 160.- AA = 130.-	450.- ARB = 170.- AA = 140.-	240.- ARB = 90.- AA = 75.-
3 ^e ligue	110.-	140.-	170.-	200.-	90.-
4 ^e ligue	90.-	120.-	150.-	180.-	70.-
5 ^e ligue	80.-	110.-	140.-	170.-	60.-
Seniors	90.-	120.-	150.-	180.-	70.-
Vétérans	80.-	110.-	140.-	170.-	60.-
M-18 / M-16 en trio <u>Principe:</u>	360.- ARB = 140.- AA = 110.-	390.- ARB = 150.- AA = 120.-	420.- ARB = 160.- AA = 130.-	450.- ARB = 170.- AA = 140.-	240.- ARB = 90.- AA = 75.-
M-16 (ARB)	120.-	150.-	180.-	210.-	100.-
M-15	110.-	140.-	170.-	200.-	90.-
M-14	110.-	140.-	170.-	200.-	90.-
CCJL Jun. A	110.-	140.-	170.-	200.-	90.-
CCJL Jun. B	90.-	120.-	150.-	180.-	70.-
CCJL Jun. C	80.-	110.-	140.-	170.-	60.-
Jun. A régionaux	80.-	110.-	140.-	170.-	60.-
Jun. B régionaux	70.-	100.-	130.-	160.-	50.-
Jun. C régionaux	70.-	100.-	130.-	160.-	50.-
Féminines LN A en trio	400.-	430.-	460.-	490.-	300.- ARB = 120.- AA = 90.-
Féminines LN B	110.-	140.-	170.-	200.-	90.-
Féminines M-18	80.-	110.-	140.-	170.-	60.-
Féminines 1 ^{re} / 2 ^e / 3 ^e ligue	90.-	120.-	150.-	180.-	70.-
Juniors féminines A	80.-	110.-	140.-	170.-	60.-
Juniors féminines B	70.-	100.-	130.-	160.-	50.-

Matches d'entraînement avec des équipes de catégories différentes :
selon le principe suivant: **indemnité = (tarif équipe 1 + tarif équipe 2) divisé par 2**

Exemple : Equipe de 2^{ème} ligue contre une équipe de 3^{ème} ligue (arbitre seul)
soit : (140.- + 90.-) : 2 = Frs 115.-

Consulter l'aide-mémoire ASF page 13 en cas de doute !

Matches de coupe suisse : Consulter l'aide-mémoire ASF

Matches de coupe vaudoise : Consulter l'aide-mémoire ACVF

Directives aux arbitres 2009/2010

Principe :

L'arbitre punit impitoyablement ce qui fait « mal », sanctionne les infractions de la même manière sur l'ensemble du terrain de jeu et se montre conséquent et courageux dans l'application des directives.

1. Protection des joueurs :

La protection des joueurs est la première priorité. Le jeu grossier et sans retenue doit immédiatement être sanctionné !

- 👁️ Des attaques incontrôlées **avec les deux jambes en l'air** doivent au moins être sanctionnées d'un avertissement.
- 👁️ **Un tacle jambe tendue, pied en avant** contre l'adversaire doit au moins être sanctionné d'un avertissement.
- 👁️ Un tacle par devant, par arrière ou de côté **qui met en danger l'intégrité physique d'un adversaire**, doit être sanctionné d'une expulsion.
- 👁️ L'utilisation **sans retenue des mains, des bras ou des coudes lors de duels aériens** sera sanctionnée au moins d'un avertissement. Dans ce domaine, les arbitres seront priés d'agir aussi de manière préventive, de reconnaître les situations et d'intervenir avant que des voies de fait soient commises.
- 👁️ Les **poussées et retenues dans la surface de réparation** doivent être courageusement interrompues et sanctionnées en conséquences. Avant l'exécution d'un coup de pied de coin ou d'un coup franc, l'arbitre doit agir aussi de manière préventive.

2. Antisportivités :

L'image du football doit être protégée. Aussi, il faut cesser de manière conséquente les comportements antisportifs sur le terrain de jeu.

- 👁️ Les **réclamations clairement visibles** (gestes de la main, etc.) doivent être sanctionnés d'un carton jaune.
- 👁️ Les joueurs qui, après une faute, courent **vers le joueur fautif** et provoquent ainsi un regroupement de joueurs sont à avertir.
- 👁️ Lors de **regroupement de joueurs**, les initiateurs (au moins un par équipe) doivent être avertis. Si un joueur fait une course de longue distance pour intervenir, celui-ci est également à avertir.
- 👁️ Le joueur qui, par un geste clairement visible, **exige un carton jaune pour un adversaire** est à avertir.
- 👁️ **Les simulations et tromperie** dans et hors de la surface de réparation doivent être punies de manière conséquente par un avertissement.

Directives pour arbitres et clubs

1. Les changements libres, lors d'une interruption de jeu, sont autorisés dans les compétitions suivantes :

Actifs 4 et 5èmes ligues, Féminines 3ème ligue, Féminines M18, Football de base des juniors, seniors et vétérans

2. Dans toutes les catégories de jeu, les équipes sont **tenues** de présenter à l'arbitre, lors de la remise des passeports, un maillot d'un joueur de champ et le maillot du gardien titulaire.

L'arbitre a le devoir de contrôler, à ce moment-là, si la couleur des maillots présentés permet le déroulement conforme de la partie.

3. Les passeports et les maillots sont remis à l'arbitre **45 minutes** (arbitre seul) et **60 minutes** (trio) avant le début du match.

4. L'arbitre veillera à l'application de l'article 17, du RJ : « **Il est interdit de fumer dans la zone technique lors des matchs** ».

5. Les équipes de 2^{ème} ligue régionale utilisent le « Bulletin d'annonce pour joueur remplaçant » et le « Formulaire des personnes autorisées sur le banc ».

Les équipes de M18 / M17 utilisent le « Bulletin d'annonce pour joueur remplaçant ».

Les arbitres doivent joindre tous les formulaires à leur rapport.

6. Le règlement pour la punition temporaire s'applique aussi aux JD9 et JD7.

7. Matchs de championnat des seniors et des vétérans :

Les arbitres, pouvant officier lors de ces matchs, figurent sur une liste éditée par la Commission des arbitres ACVF. Elle est à disposition sur : www.football.ch/acvf
Seuls les arbitres figurant sur cette liste peuvent être contactés par les clubs et sont autorisés à diriger ces rencontres.

Les arbitres engagés sont tenus de respecter les modalités liées à la convocation, soit ne pas arbitrer plus de deux matchs par semaine (lundi à vendredi).

Absence d'équipe

Si une seule équipe est présente sur le terrain, l'arbitre doit: **Attendre 30 minutes**. Contrôler les passeports, la carte de match, les joueurs présents. Encaisser la totalité de la facture auprès du club présent. Passé ce délai, l'arbitre communique l'information à Swiss Phone (l'adversaire ne s'est pas présenté) et envoie son rapport dûment complété et la carte de match de l'équipe présente à l'ACVF.

Cette procédure est obligatoire.

Arbitres de réserve

Les arbitres de réserve (remplaçants) le week-end reçoivent une convocation - information de l'ACVF. Ces arbitres doivent être **personnellement** atteignables le(s) jour(s) indiqué(s), soit : **Le samedi et / ou le dimanche de 07h 30 à 11h 00.**

Arrivée sur le lieu du match

Arbitre seul : 1 heure avant le début du match.

Trio : 1,5 heures avant le début du match.

Contrôle visuel des joueurs avant match

Obligatoire et d'une haute importance, dans toutes les catégories de jeu, selon entente entre les parties, à un moment opportun pour tous.

Coupe vaudoise

Pour chaque match de coupe vaudoise des actifs, les changements autorisés sont au nombre de trois (3).

A l'issue de chaque rencontre de coupe vaudoise (**actifs et juniors**), en cas d'égalité, il sera directement procédé au tir de penaltys (pas de prolongations).

Tableau des indemnités des Coupes vaudoises

Ces indemnités sont à la charge du club recevant. Mise à jour du 25.08.09

Ligue club A	Ligue Club B	Indemnités	Arbitré par
2 ^{ème} 1.	2 ^{ème} 1.	360.00	Trio
2 ^{ème} 1.	3 ^{ème} 1.	140.00	Arbitre seul
2 ^{ème} 1	4 ou 5 ^{ème} 1	110.00	Arbitre seul
3 ^{ème} 1.	3 ^{ème} 1.	110.00	Arbitre seul
3 ^{ème} 1.	4 ou 5 ^{ème} 1.	110.00	Arbitre seul
4 ou 5 ^{ème} 1.	4 ou 5 ^{ème} 1.	90.00	Arbitre seul
Féminines	Féminines	90.00	Arbitre seul
Seniors	Seniors	90.00	Arbitre seul
Vétérans	Vétérans	80.00	Arbitre seul
Juniors A	Juniors A	80.00	Arbitre seul
Juniors B	Juniors B	70.00	Arbitre seul
Juniors C	Juniors C	70.00	Arbitre seul

Communication du résultat, respectivement du statut du match

Les résultats, renvois, absences d'équipes doivent être communiqués dans l'heure qui suit la fin du match, respectivement sitôt l'information reçue, à Swiss Phone (0848 84 84 02)

Congés / Vacances

Absences prévisibles : 21 jours à l'avance.

Absences pour des raisons majeures : 14 jours à l'avance.

A communiquer à : klaus.alain@football.ch ou par envoi postal au Secrétariat ACVF.

Contacts entre Arbitre et AA avant un match

Matches du week-end :

Les arbitres de 2^{ème} ligue inter et les arbitres de 2^{ème} ligue sont tenus de prendre contact, par téléphone, avec leurs AA jusqu'au mercredi soir (20h00) au plus tard, pour définir des modalités les liant pour un match se déroulant le week-end suivant.

Les arbitres n'ayant pas pu entrer en contact avec un AA, les AA n'ayant pas été contactés par un arbitre jusqu'au mercredi soir 20h00 sont tenus de s'adresser à la permanence du jeudi, entre 13h00 et 15h00, au 079 / 641 04 50 pour « dénoncer » cette situation.

Pour les matchs se déroulant en semaine, le même principe est appliqué :

Les arbitres de 2^{ème} ligue inter et les arbitres de 2^{ème} ligue sont tenus de prendre contact, par téléphone, avec leurs AA jusqu'au dimanche soir (20h00) au plus tard, pour définir des modalités les liant pour un match se déroulant dans la semaine qui suit.

Les arbitres n'ayant pas pu entrer en contact avec un AA, les AA n'ayant pas été contactés par un arbitre jusqu'au dimanche soir (20h00) sont tenus de s'adresser à la permanence du lundi, entre 13h00 et 15h00, au 079 / 641 04 50 pour « dénoncer » cette situation.

Le maillot officiel pour la direction des matchs en trio est le modèle adidas noir 2008. Tous les arbitre et AA sont tenus de disposer de ce modèle lors de chaque match en trio.

Convocation

Pour tous les matchs de championnat, pour tous les matchs de coupe vaudoise (actifs, seniors et juniors), la convocation, consultable sur le site www.football.ch/acvf émanant de l'ACVF, est officielle et définitive, le mercredi à 12h00, pour la prochaine période de convocation (lundi à dimanche).

Les arbitres sont responsables d'aller saisir, eux-mêmes, sur le site www.football.ch/acvf toutes les informations liées aux convocations qui les concernent.

- Les matchs doivent impérativement se jouer, à la date et à l'heure mentionnées sur le site www.football.ch/acvf Les arbitres ne sont pas autorisés à accepter une quelconque modification de ces paramètres.

Directives / Modalités arbitres - clubs ACVF

Les modalités «arbitres – clubs» éditées par l'ACVF, ont force de loi. Elles sont consultables sur le site : www.football.ch/acvf

Directives ASF

L'aide – mémoire ASF fournit tous les renseignements désirés. Les arbitres engagés dans les compétitions gérées par l'ASF sont tenus d'appliquer les modalités fixées (communication par fax, mail, téléphone, des informations d'après match).

DIRECTIVES ASF d'après match (2inter, M18, M16, M15, M14, Fém LNA / LNB)
Transmission préalable du rapport (tél, fax, mail) obligatoire, le jour même !
Annonce du résultat (Swiss Football Phone)
Feuilles de remplacement Obligatoire pour les matches avec trios d'ARB. Les feuilles doivent être envoyées avec le rapport d'ARB.
Pour le rapport des avertissements ou expulsions aucun code ne doit être utilisé. Transmission préalable du rapport d'ARB.
Transmission préalable du rapport d'ARB : Une communication est également obligatoire , même si aucun avertissement et/ou expulsion n'a été prononcé respectivement aucun incident n'est survenu.
Possibilités de transmission: <ul style="list-style-type: none">• Téléphone (heures de bureau), Fax, E-Mail.
<ul style="list-style-type: none">• 2. Ligue-Inter / Coupe Suisse des seniors / Coupe Suisse des vétérans: ☎: 031 / 980 82 22 Fax: 031 / 950 82 20 E-Mail: al.la@football.ch• SFL-M-19: ☎: 031 / 950 83 00 Fax: 031 / 950 83 83 E-Mail: sfl@football.ch• Football d'élite des juniors (y.c. Coupe) ☎: 031 / 950 81 30 Fax: 031 / 950 81 39 E-Mail: ta-dt@football.ch• Football féminin (LNA; LNB; M-19; Coupe): ☎: 031 / 950 81 33 Fax: 031 / 950 81 39 E-Mail: ta-dt@football.ch•
L'original du rapport d'arbitre avec les cartes de match et les feuilles de remplacement est à remettre à la Poste le jour du match. Pour l'envoi, l'enveloppe annexée à la convocation est à utiliser.

Engagements par qualification

Arbitres 2 inter: Matches de 2^{ème} ligue inter, Féminines LNA et toutes les catégories inférieures.

Arbitres de 2ème ligue: Matches de 2ème ligue, M18, M16 et toutes les catégories inférieures. AA 2ème ligue inter, M18, M16 et 2ème ligue.

Arbitres de 3ème ligue: Matches de 3ème ligue, Juniors A Coca Cola Ligue, Féminines LNB et toutes les catégories inférieures. AA 2ème ligue inter, M18, M16 et 2ème ligue.

Arbitres de 4ème ligue: Matches de 4ème ligue, Seniors, M15 et M14 (- de 30 ans), Juniors B et C Coca Cola Ligue, Juniors A, B et C. Féminines M18, M16, M14 et 1ère ligue et toutes les catégories inférieures. AA 2ème ligue inter, M18, M16 et 2ème ligue.

Arbitres de 5ème ligue: Matches de 5ème ligue, Juniors B et C, Féminines 2 et 3èmes ligues. AA 2ème ligue.

Arbitres Juniors A: Matches de Juniors A, B et C. AA 2ème ligue.

Arbitres Juniors B: Matches de Juniors B et C.

Arbitres Juniors C: Matches de Juniors C, Féminines 3^{ème} ligue.

Les arbitres et AA de 2^{ème} ligue inter, les arbitres de 2^{ème} ligue régionale ne sont plus autorisés à jouer. Ils acceptent de perdre, avec cette qualification, leur statut de joueur.

Les qualifications «actifs» et «Juniors B» ne sont possibles, sauf décisions CA, qu'à l'âge de 18 ans révolus.

Engagements supplémentaires

Les arbitres qui souhaitent un engagement supplémentaire le week-end ou en semaine peuvent faire appel à la permanence et **uniquement lors de celles-ci**, en se référant à la rubrique "matches sans arbitres" sur le site internet : www.football.ch/acvf

En dehors des heures de permanence, les arbitres peuvent également se proposer par e-mail : klaus.alain@football.ch

Désignation maximale : 2 matchs lundi – jeudi / 2 matchs vendredi – dimanche.

Equipement des joueurs

Rappel : Les lois du jeu précisent (loi 4 / 1.2) ;

Un joueur ne doit porter aucun objet qui soit dangereux pour un autre joueur ou pour lui - même (montre - bracelet, chevalière, etc...)

Sur cette base, l'ASF a édité une directive :

L'arbitre doit, par principe, ordonner aux joueurs d'enlever tout objet d'ornement / bijou. Lorsqu'un joueur ou joueuse ne peut plus enlever un bijou, celui-ci doit être recouvert d'une manchette ou d'un sparadrap, comme on le ferait pour une blessure. Le port d'une telle protection est autorisé pour autant qu'elle ne présente aucun danger pour le porteur ou pour un autre joueur. (L'arbitre est seul compétent pour décider du caractère de dangerosité présenté)

Le port de lunettes médicales est autorisé. Celles – ci ne doivent présenter aucun danger pour le porteur et les autres joueurs. Dans cette situation, les arbitres feront preuve de psychologie.

Les arbitres sont tenus de contrôler l'équipement des joueurs avant le début de la rencontre.

Chaque joueur dont l'équipement ne correspond pas aux prescriptions, ne pourra prendre part au jeu que si l'équipement est mis en ordre réglementairement. Les lois du jeu (loi 4 / 1.7) précisent les sanctions à prononcer lors d'infractions, pendant le jeu.

Factures à remettre aux équipes / Championnat

Catégories	Paiement des indemnités
2 ^{ème} ligue inter	Club recevant
2 ^{ème} ligue ACVF	Club recevant
3 ^{ème} ligue ACVF	Club recevant
4 ^{ème} ligue ACVF	Club recevant
5 ^{ème} ligue ACVF	Club recevant
JA régionaux	Club recevant
JA régionaux	Club recevant
JB régionaux	Club recevant
JC régionaux	Club recevant
JD régionaux	Club recevant
M18, M16, M15, M14	Club recevant
Coca Cola Jun A à C	Moitié - Moitié
Féminines LNA, LNB, M18	Club recevant
Féminines autres	Moitié - Moitié
Coupes Vaudoises ACVF	Club recevant

Indemnités

Le logiciel Twix Route détermine (chemin le plus court ou le plus rapide) l'indemnité supplémentaire pour un déplacement de plus de **50 km** (simple course).

Matches d'entraînement

Les équipes de 2^{ème} ligue inter, 2^{ème} et 3^{ème} ligue ont l'obligation de remettre à l'arbitre, une liste de joueurs avant le début de chaque match d'entraînement. Les arbitres (trios) des matches d'entraînement mettant en présence au moins une équipe de 2^{ème} ligue inter, 2^{ème} ligue, M18, M16, M15, M14 sont désignés et convoqués par le service de convocation de l'ACVF.

Les arbitres ne sont pas autorisés à diriger un match d'entraînement mettant en présence au moins une équipe de ces catégories de jeu sans l'accord du Service de convocation de l'ACVF. Tout abus sera puni.

Matches sans arbitre (règles appliquées)

1. Un arbitre ne peut être désigné pour **deux** matches, **le même jour**.
2. Les matches de championnat **seniors et vétérans** ne sont pas disponibles, les arbitres étant "désignés" par les clubs recevants.
3. Dans la mesure du possible, il sera toujours tenu compte du rythme des ligues (**1 match de 3^{ème} ligue par période, par exemple**).
4. Un arbitre ne peut se proposer que pour un match correspondant à sa qualification.
Ex: Un arbitre de 5^{ème} ligue est qualifié pour des matches de 5^{ème} l, de JB et de JC.
5. Un arbitre s'annonçant disponible pour un match de 3^{ème} ligue, par exemple, le mercredi à 18h30, l'est aussi pour un match de JC, dans sa région, le même jour, à la même heure.
6. **Les arbitres (pas les AA)** pour les matches de 2^{ème} ligue inter et 2^{ème} ligue régionale sont désignés d'office, par le service de convocation et / ou de permanence.

Partage des indemnités

Consulter la page 4 du présent aide – mémoire.

Passeports

Remise à l'arbitre, au plus tard, **45'** avant le début du match.

Remise au trio, au plus tard, **1 heure** avant le début du match.

Permanences (079 / 641 04 50)

Lundi et Jeudi : 13h00 – 15h00

Samedi et dimanche : 07h30 – 10h00

Protection juridique

Tous les arbitres ACVF sont liés à une assurance protection juridique (CAP) dans l'exercice de leur fonction d'arbitre. Celle-ci ne peut intervenir que si une plainte a été déposée par l'arbitre. **La CA annonce les cas dès qu'elle en a connaissance.**

Protêts

Les arbitres sont tenus de donner suite à toute demande de dépôt de protêt. Les arbitres ne sont pas compétents pour juger de la validité ou non du motif invoqué. A l'issue de la rencontre, les arbitres remettent au demandeur, la feuille rose officielle vierge. Après avoir informé la partie adverse de la procédure engagée (signature du capitaine), les arbitres complètent avec exactitude la partie qui leur est réservée et joignent le document à leur rapport de match.

Cette procédure est obligatoire.

L'aide – mémoire ASF aux pages 24 et 25 détaille la procédure.

Qualification de joueurs

Les arbitres ne sont pas compétents pour se prononcer sur le droit ou non d'un joueur de participer à une compétition. En aucun cas, les arbitres ne se prononcent sur la qualification d'un joueur. La responsabilité incombe aux clubs.

Quittance

Toute demande de remboursement à l'ACVF doit être accompagnée d'un BV, dûment complété.

Rapport d'arbitre / Rapport des sanctions

Le rapport des sanctions disciplinaires (avertissement / expulsion) doit être effectué avec la plus grande précision. Il est impératif, lors de cette procédure, de veiller à ne pas croiser les cartes de match. (Nom du club et du joueur concernés) Nom - Prénom - Equipe - Date de naissance - N° de passeport sont des éléments d'une haute importance pour l'enregistrement informatique des sanctions. **Ils doivent être lisibles et rigoureusement exacts.**

Le nombre des punitions temporaires signalées optiquement par un carton jaune ne sont indiquées qu'en page 4 du rapport et non sous la rubrique « joueurs avertis ».

L'aide – mémoire ASF à la page 20 complète cette information.

Rapport d'arbitre / Envoi

Les rapports doivent être en possession du secrétariat au plus tard, le mardi matin. **A poster donc en courrier A**, le jour même du match, dans une boîte principale. Les rapports des matchs disputés en semaine doivent être, impérativement, postés (courrier A) le jour suivant.

Renvois

Communication à Swiss Football Phone (0848 84 84 02), sitôt l'information connue.

Restitutions

Une fois la convocation reçue, pour des motifs majeurs (blessure, maladie), les restitutions de matchs s'effectuent, **uniquement, lors des permanences lundi, jeudi, samedi, dimanche** (079 / 641 04 50). La CA part du principe que, sauf pour des cas de force majeurs et imprévus, les arbitres sont capables de communiquer leurs indisponibilités dans les délais prévus et que, par conséquent, **les appels à la permanence sont et doivent rester exceptionnels.**

Shake - hands

Obligatoire, avant et après le match, lors de chaque rencontre.

Après le match, l'arbitre veillera simplement, à une distance adaptée, face aux joueurs, à l'application de cette modalité. Le non respect de cette directive doit être rapporté (page 4).

Sifflet d'or

Tous les arbitres ACVF (sauf minis) doivent s'acquitter, dans les délais, de la cotisation liée au Sifflet d'Or (Frs 70.00). Les arbitres récidivistes dans l'application de cette obligation sont suspendus et font l'objet d'une procédure de démission. Le montant dû est alors facturé, majoré de Frs 30.-, au club de l'arbitre.

Tests physiques

La qualification technique des arbitres de 2^{ème} ligue inter, de 2^{ème} ligue, de 3^{ème} ligue, des AA 2inter et 2rég est subordonnée à la réussite des tests physiques.

Epreuves	2 ^{ème} ligue	3 ^{ème} ligue	Assistants
12 minutes :	2600 m	2400 m	2400 m
200 mètres :	33 sec.	36 sec.	36 sec.
Sprints 15 X 30 m	8 sec / pause 8 sec.	8 sec / pause 8 sec.	8 sec / pause 8 sec.

Les tests physiques ont lieu, en principe, aux mois de mai et/ou juin.

Lors d'échec, les arbitres pourront, pour autant qu'ils conservent leur qualification technique, être convoqués à un test de rattrapage.

Chaque arbitre peut être renseigné, s'il le désire, des modalités en vigueur.

Tournois

Les arbitres ASF sont tenus d'appliquer le tarif des indemnités prévues par l'ASF dans tous les tournois qu'ils dirigent. Des frais supplémentaires ne peuvent pas être facturés. L'aide-mémoire ASF précise les prescriptions d'engagement.

Lors de tournois non officiels (girons de jeunesse), les arbitres ont l'interdiction de porter l'insigne officiel mais sont tenus de respecter le tarif des indemnités prévues par l'ASF.

Vol dans les vestiaires

Vol dans le vestiaire de l'arbitre :

Dans le cadre d'une mesure préventive, il appartient à l'arbitre de ne pas laisser de valeurs non surveillées dans le vestiaire, mais de les confier à un responsable du club recevant. Cette procédure peut être supprimée si des casiers fermés à clé sont à disposition.

Domage à un véhicule :

Un club ne peut être tenu responsable des dommages causés, à défaut de preuve à charge.

Procédure : Déposer une plainte (vol / dommages) contre inconnu et informer la Commission des arbitres qui transmettra le dossier à l'assurance juridique de l'ACVF.

Tableau des attentes de inspections

Echelle des notes		Inspections			
Ligues	Insuffisance technique ou physique	Ne répond pas aux attentes	Répond aux attentes	Dépasse les attentes	
2 ^{ème} ligue inter M18	7.0 et moins	7.1 – 7.5	7.6 – 8.0	8.1- 8.4	<p>Pas de faute technique</p> <p>Pas de faute grave / décisive</p> <p>Application des directives</p> <p>Bonne lecture et compréhension du jeu</p>
2 ^{ème} ligue rég Fém LNA	6.8 et moins	6.9 - 7.3	7.4 - 7.8	7.9-8.2	<p>Ligne de match acceptée /</p> <p>Psychologie</p> <p>Acceptation du trio / Collaboration en trio</p>
3 ^{ème} ligue Juniors A inter M16, M15, M14 Juniors B/C inter	6.6 et moins	6.7 - 7.1	7.2 - 7.6	7.7 - 8.0	<p>Pas de faute technique</p> <p>Pas de faute grave / décisive</p> <p>Application des directives</p> <p>Personnalité</p> <p>Bon placement</p> <p>A dirigé le match</p>
4 ^{ème} ligue 5 ^{ème} ligue	6.4 et moins	6.5 - 6.9	7.0 - 7.4	7.5 - 7.8	<p>Pas de faute technique</p> <p>Pas de faute grave / décisive</p> <p>Application des directives</p> <p>Lois 11, 12, 13</p> <p>Bonne condition physique</p> <p>A sifflé le match</p>
Juniors A et B	6.2 et moins	6.3 - 6.7	6.8 - 7.2	7.3 -7.6	<p>Pas de faute technique</p> <p>Pas de faute grave / décisive</p> <p>Application des directives</p>
Juniors C	6.0 et moins	6.1 – 6.5	6.6 – 7.0	7.1-7.4	<p>Lois 11, 12, 13</p> <p>Condition physique</p>

Inspections (suite) : Une note jugée «répondant aux attentes» permet à l'arbitre, du point de vue technique, de conserver sa qualification.

Les inspecteurs sont tenus de faire parvenir au responsable des inspections, à l'arbitre et aux AA, une copie de leur rapport, dans les trois jours.

Qualifications

A la fin de chaque tour de championnat, les arbitres sont renseignés, en principe par courrier, de leur nouvelle qualification.

Chaque arbitre peut en tout temps, s'il le désire, demander un entretien avec la Commission des arbitres ou l'un de ses membres.

Versement des indemnités (cours, inspections)

Le versement des indemnités de déplacements ou autres s'effectue par virement bancaire dans les 15 jours qui suivent l'événement.

Les arbitres, s'ils entendent être indemnisés, sont donc tenus de communiquer avec exactitude les coordonnées de leur compte bancaire ou de leur CCP. Ces coordonnées sont enregistrées dans le système informatique NIS de l'ASF.

En cas de doute ou de contestation, les arbitres s'adresseront au Président de la CA.

Zone technique (Nouveau)

LOI 5 : L'ARBITRE

•

Lorsque le jeu est en cours, une seule personne à la fois (entraîneur ou accompagnant de juniors) est autorisée à donner des instructions tactiques depuis la zone technique. Elle ne peut pas quitter la zone technique pour le faire. Elle doit en tout temps se comporter de manière correcte et responsable.

•

L'entraîneur et les accompagnants autorisés ne peuvent quitter la zone technique que dans des cas exceptionnels, s'ils ont reçu l'autorisation de l'arbitre (par ex. pour les soins à un joueur blessé sur le terrain de jeu dans le cadre des dispositions de la Loi 3.4)

LEXIQUE	FRANÇAIS	ALLEMAND
	Arbitre	Schiedsrichter [Schiri]
	Arbitre assistant	Assistentschiedsrichter
	Attaquant	Stürmer
	Avantage	Vorteil
	Avertissement	Verwarnung
	Banc des joueurs remplaçant	Spielerbank
	Blesser	verletzen
	Bon match !	gutes Spiel !
	But	Tor
	Carton jaune - Avertissement	gelbe Karte
	Carton rouge	rote Karte
	Changer	wechseln
	Corner	Eckball [Ecke]
	Couleur	Farbe
	Début du match	Spielanfang
	Défenseur	Verteidiger
	Dégagement	Abstoß
	Dernière fois	letztes Mal
	Distance	Abstand
	Doucement	langsam
	Entraîneur	Trainer
	Équipement	Ausrüstung
	Expulsion	Platzverweis
	Facture	Rechnung [Speise]
	Faute	Foul
	Fin du match	Spielende
	Gardien	Torhüter [Goalie]
	Jeu dangereux	gefährliches Spiel
	Jeu grossier	grobes Foul
	Jouer	Spielen
	Joueur	Spieler
	Ligne de touche	Seitenlinie
	Ligne médiane	Mittellinie
	Liste des bancs de touche	Spielerbankliste
	Liste des joueurs	Spielerliste
	Maillot	Trickot
	Main	Hand
	Milieu de terrain	Mittelfeldspieler
	Numéro	Nummer
	Passeport de joueur	Spielerausweis [Spielerpass]
	Penalty	Penalty
	Protège-tibia	Schienbeinschoner
	Reculer !	zurück bitte !
	Sans faute	ohne Foul
	Short	Shorts
	Spectateur	Zuschauer
	Surface de réparation	Strafraum
	Taisez-vous !	ruhig (bitte) !
	Terrain de football	Spielfeld
	Vestiaire	Garderobe [Kabine]
	Voir	sehen

LEXIQUE	FRANÇAIS	ITALIEN
	Arbitre	Arbitro
	Arbitre assistant	Arbitro assistente
	Attaquant	Attaccante
	Avantage	Vantaggio
	Avertissement	Ammonizione
	Banc des joueurs remplaçants	Banco dei giocatori
	Blessé	Ferire
	Bon match	Buon' incontro
	But	Rete
	Carton jaune	Cartolino giallo
	Carton rouge	Cartolino rosso
	Changer	Cambiare
	Corner	Calcio d'angolo
	Couleur	Colore
	Coup franc	Calcio di punizione
	Début du match	Inizio dell'incontro
	Défenseur	Difensore
	Dernière fois	Ultima volta
	Distance	Distanza
	Entraîneur	Allenatore
	Équipement	Attrezzatura
	Expulsion	Espulsione
	Facture	Fattura
	Faute	Fallo
	Fin du match	Fine dell'incontro
	Gardien	Portiere
	Hors jeu	Fuori gioco
	Jouer	Giocare
	Joueur	Giocatore
	Ligne	Linea
	Ligne médiane	Linea mediana
	Maillot	Maglia
	Main	Mano
	Milieu de terrain	Centrocampista
	Numéro	Numero
	Passeport de joueur	Passaporto di giocatore
	Pénalty	Calcio di rigore
	Protège-tibia	Protegge -tibia
	Protêt	Protesta
	Reculez	Arretrate
	Short	Short
	Soigneur	"Medico"
	Sortez	Uscite
	Spectateur	Spettatore
	Surface de réparation	Area di rigore
	Taisez-vous	Tacete
	Temps additionnel	Tempo addizionale
	Terrain de football	Campo
	Vestiaire	Spogliatoio
	Voir	Vedere
	15 minutes avant le match	quindici minuti prima dell'incontro

09-10 Récapitulation des spécificités (lois du jeu)

Catégorie de jeu	Nombre de joueurs remplaçants au max. sur la carte des joueurs	Nombre de changements permis	Changement libre	Punition temporaire de 10 min.	Coup de pied de coin court	Equipes mixtes	Shake-hands	Contrôle visuel des joueurs	Durée du match	Prolonger	Raccourcir
Swiss Football League; 1ère ligue	7	3	-	-	-	-	oui	-	2x45	2x15	-
2 ^{ème} ligue-inter	7	3	-	-	-	-	oui	oui	2x45	2x15	-
2 ^{ème} ligue régionale	7	3	-	-	-	-	oui	oui	2x45	2x15	-
3 ^{ème} ligue	7	3	-	-	-	-	oui	oui	2x45	2x15	2x5
4 ^{ème} ligue	7	*	-	-	-	-	oui	oui	2x45	2x15	2x5
5 ^{ème} ligue	7	*	-	-	-	-	oui	oui	2x45	2x15	2x5
Séniors	7	*	oui	-	-	oui	oui	oui	2x40	-	-
Vétérans	7	*	oui	-	-	oui	oui	oui	2x35	-	-
Corporatif Série A, Prom., B, C	7	3	oui	-	-	-	oui	oui	2x45	2x15	2x5
Corporatif Séniors	7	*	oui	-	-	-	oui	oui	2x40	-	-
Corporatif Vétérans	7	*	oui	-	-	-	oui	oui	2x35	-	-
Coupe Suisse	7	3	-	-	-	-	oui	-	2x45	2x15	-
Football d'élite des juniors (M-18)	7	3	-	-	-	oui	oui	oui	2x45	2x15	-
Football d'élite des juniors (M-16)	7	3	-	-	-	oui	oui	oui	2x45	2x15	-
Football d'élite des juniors (M-15)	4	4	-	-	-	oui	oui	oui	2x40	-	-
Football d'élite des juniors (M-14)	4	4	-	-	-	oui	oui	oui	2x40	-	-
Foot de base des juniors A	7	*	oui	oui	-	oui	oui	oui	2x45	2x15	2x5
Foot de base des juniors B	7	*	oui	oui	-	oui	oui	oui	2x45	2x15	2x5
Foot de base des juniors C	7	*	oui	oui	oui	oui	oui	oui	2x40	-	-
Féminines LNA	7	3	-	-	-	-	oui	oui	2x45	2x15	-
Féminines LNB	7	3	-	-	-	-	oui	oui	2x45	2x15	-
Féminines M-18	7	*	oui	oui	-	-	oui	oui	2x45	2x15	-
Féminines 1 ^{re} / 2 ^e ligue	7	3	-	-	-	-	oui	oui	2x45	2x15	-
Féminines 3 ^{ème} ligue	7	*	oui	oui	-	-	oui	oui	2x45	2x15	2x5
Coupe Suisse (féminines)	7	3	-	-	-	-	oui	oui	2x45	2x15	-

* Tous les joueurs figurant sur la carte des joueurs peuvent entrer en jeu et ressortir aussi souvent que désiré.

! Tous les changements se font lorsque le jeu est arrêté !

COMMISSION DES ARBITRES ACVF (ca-acvf@football.ch)

Despland Michel
Av de la Gare 10
1434 Ependes VD

Président
N: +41 (79) 6895050

mdespland@vtxnet.ch

despland.michel@football.ch

Aeschlimann Pierre
Rte de l'Etraz 11
1141 Bussy-
Chardonney

Secrétaire
N: +41 (79) 3062449

p.aeschli@sunrise.ch

Chaillet Christopher
Av. des Roses 12
1009 Pully

Jeunesse
N: +41 (79) 7617345

christopher_chaillet@hotmail.com

Dubrit Daniel
Rue St-Georges 28
1400 Yverdon

Arbitres mini
N: +41 (79) 7765894

dubrit.daniel@football.ch

Etter Florian
Ch. de la Bruyère 20
1009 Pully

Tests physiques
N: +41 (79) 3460190

flo_etter@yahoo.fr

Gédet Samuel
Is-de-Montolieu 189
1010 Lausanne

Sifflet d'Or
N: +41 (79) 6614701

samgd@romandie.com

Gonnella Massimo
Rte de Grens
1275 Chésereux

Futsal
N: +41 (79) 8292515

massimo.gonnella@uefa.ch

Morex Charles-Henri
Av. de la Gare 41
1880 Bex

CPFT
N: +41 (79) 2124086

morex@bluewin.ch

Mounir David
Rte de Cossonay 24
1008 Prilly

Candidats et débutants
N: +41 (79) 4692445

davidmounir@hotmail.com

Pache Sébastien
Av. de Vallombreuse 83
1008 Prilly

Espoirs
N: +41 (79) 6257237

sebastien@tele2.ch

Reymond Pierrick
Ch. du Télégraphe 1
1306 Daillens

Instruction et AA
N: +41 (76) 3185208

pierrick_reymond@bluewin.ch

Roggli Jean Pierre
Rue du Centre 34 A
1025 St-Sulpice VD

Trésorier
N: +41 (79) 6078882

jp.roggli@piscines-fitness.ch

Victorino Francisco
Cerjat 7
1510 Moudon

Inspections
N: +41 (79) 6686125

fvictorino@econophone.ch



Commission des arbitres

*Chemin de Maillefer 35
Case postale 115
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tel. 021 641 04 33
Fax 021 641 04 38
E-mail : ca-acvf@football.ch*

www.football.ch/acvf